

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

07/07/2021

N° E21000120 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 24/06/2021, la lettre par laquelle Monsieur le maire de GRIGNAN demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Grignan (Drôme) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alain VALADE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de GRIGNAN et à Monsieur Alain VALADE.

Fait à Grenoble, le 07/07/2021

Pour le Président,
Le vice-président,



Stéphane WEGNER